

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 1 de 8

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

RENAULAC Voorstrijk & fixeer

##### **Autres désignations commerciales**

R628016	RENAULAC Voorstrijk & fixeer	2,500L
R628015	RENAULAC Voorstrijk & fixeer	5,000L
R62A903	RENAULAC Voorstrijk & fixeer	10,000L

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### **Utilisation de la substance/du mélange**

peintures à l'eau

##### **Utilisations déconseillées**

Non requis dans des conditions normales d'utilisation

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	J.W. Ostendorf GmbH & Co. KG		
Rue:	Rottkamp 2		
Lieu:	D-48653 Coesfeld		
Téléphone:	+49(0)2541-744-0	Téléfax:	+49(0)2541-744-8000
e-mail:	service@jwo.com -sicherheitsdatenblatt@jwo.com-		
Interlocuteur:	Produktsicherheit -	Téléphone:	+49 (0)2541/744-7460
	Anwendungstechnik		
e-mail:	info@jwo.com		
Internet:	www.jwo.com		
Service responsable:	GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - Emergency-Nr +49(0)6132-84463		

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)6132-84463

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

##### **Caractérisation chimique**

préparation aqueuse

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 2 de 8

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			<0,05 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one			<0,05 %
	220-239-6			
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H301 H314 H318 H317 H400 H411			
13463-41-7	zinc pyrithione			< 0,1 %
	236-671-3			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H301 H332 H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de malaise consulter un médecin.

###### Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

###### Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

###### Après contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

###### Après ingestion

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).  
En cas de malaise consulter un médecin.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même ne brûle pas.  
Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde et dioxyde de carbone.  
Vapeurs nitreuses ( NOx )

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

##### Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 3 de 8

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Veiller à assurer une aération suffisante.

##### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

##### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

##### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

###### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

###### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

##### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### **8.1. Paramètres de contrôle**

###### **Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

##### **8.2. Contrôles de l'exposition**



###### **Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

###### **Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

###### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protection latérale (NF EN 169)

###### **Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes), Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 4 de 8

la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Aucune mesure techniques spéciales de protection.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide - visqueux
Couleur:	Divers
Odeur:	Caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):	7,0 - 8,0	Testé selon la méthode DIN 55659-1
----------------------	-----------	---------------------------------------

#### Modification d'état

Point de fusion:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Point de ramollissement:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Point d'écoulement:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Point d'éclair:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

#### Inflammabilité

solide:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
gaz:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Limite inférieure d'explosivité:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Température d'inflammation:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Température de décomposition:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Pression de vapeur: (à 20 °C)	ca. 23 hPa
Pression de vapeur:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Densité (à 20 °C):	0,998 - 1,010 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 5 de 8

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible
Viscosité dynamique:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Viscosité cinématique:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	100 s
Densité de vapeur:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
Taux d'évaporation:	(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

#### 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

#### 10.2. Stabilité chimique

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

#### 10.5. Matières incompatibles

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux  
Monoxyde et dioxyde de carbone.

#### **Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 6 de 8

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	orale	ATE 500 mg/kg			
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			
13463-41-7	zinc pyrithione				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Expériences tirées de la pratique

#### Observations relatives à la classification

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

### 12.4. Mobilité dans le sol

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 7 de 8

#### Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Pollue faiblement l'eau.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Peintures de récupération, non durcies

##### Code d'élimination des déchets - Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

##### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### Autres informations utiles (Transport maritime)

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### Information supplémentaire

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### RENAULAC Voorstrijk & fixeer

Date de révision: 13.09.2019

Code du produit: R628016

Page 8 de 8

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV):	2004/42/EG A/h 30 g/l (2010) < 1 g/l VOC
Sous-catégorie selon la directive	Impressions fixatrices - revêtements en phase aqueuse, Valeur limite
2004/42/CE:	COV: 30 g/l

###### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

##### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*